
Charte adhérent



La présente Charte constitue une annexe des statuts.
Elle a vocation à préciser les modalités de fonctionnement et l'état d'esprit de l'association.
C'est un petit règlement interne au club.

En tant qu'adhérent à l'Amicale AX Club France

Article 1 :

Je m'assure d'adhérer à l'état d'esprit de cette amicale, à savoir : la promotion du modèle, ainsi que la convivialité, le partage et le respect entre les adhérents.

Article 2 :

Je m'engage à véhiculer en permanence une bonne image de l'Amicale, auprès du grand public, dans le milieu automobile et lors des activités.

Article 3 :

Je participe activement à la vie de l'amicale ; dans la mesure du possible, je m'efforce d'être présent à une activité par an (exposition ou bourse, sortie nationale, régionale ou bien locale) hors Assemblée Générale.

Article 4 :

Je me tiens informé de l'activité de l'amicale par le biais du site Internet et apporte ma participation au bulletin d'information lorsque je suis concerné.

Article 5 :

Je m'engage à ne pas prendre l'association comme un magasin de pièces détachées ou bien comme un garage et ne pas participer aux autres activités du club.

Article 6 :

Je m'engage à retourner les documents de participation aux activités dans les délais souhaités afin de permettre une organisation optimale.

Article 7 :

Je m'engage à apporter ma chaise lors d'une sortie ou mon repas lorsqu'il est demandé.

Article 8 :

Je m'engage à avoir une voiture en règle vis à vis de l'Administration et du Code la Route. Si tel n'est pas le cas, la responsabilité m'en incomberait entièrement (pas de transformation non homologuée, pas de moteur non conforme aux caractéristiques constructeur, pas de tuning ...) excepté les kits accessoires Citroën.

J'accepte et respecte la présente charte ci-dessus.

Date

Prénom & Nom

Mention « Lu et approuvé » et signature